

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-CL389

présenté par  
Mme Froger et M. Molac

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	500 000	0
<i>dont titre 2</i>	500 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	500 000
<i>dont titre 2</i>	0	500 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	500 000	500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à alerter sur les moyens des Services pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Les SPIP assurent un rôle clef en matière de réinsertion et de prévention de la récidive. Il est essentiel qu'ils disposent de moyens suffisants pour assurer leurs missions et répondre aux enjeux de notre politique pénale.

La mission Justice laisse apparaître une baisse des « dépenses des SPIP » de 31,6M€ en 2024 à 31,1M€ en 2025. Cet amendement procède donc à une hausse de +0,5M€ pour revenir *a minima* au niveau 2024 et demande des éclaircissements sur cette baisse.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est procédé à :

- Une hausse de 500 000 € en AE et CP T2 sur l'action 04 Soutien et formation du programme 107 Administration pénitentiaire
- Une baisse de 500 000 € en AE et CP T2 sur l'action 04 du programme 310. Il est demandé au Gouvernement de lever le gage.